

ANNEXE N°1

Dossier de candidature AMI

Pour l'installation de projets en agriculture biologique sur le foncier de Rennes Métropole

Intitulé du projet :

Personne(s) référente(s) sur le projet :

- Prénom, Nom :
- Adresse :
- Tél. :
- E-mail :
- Éventuelle(s) autre(s) personne(s) impliquée(s) :

Trame de la note d'intention – 8 pages maximum (hors étude économique)

Cette note d'intention a pour objectif de présenter votre projet, son potentiel et de montrer comment il s'inscrit dans les critères de Rennes Métropole.

Nous avons bien conscience que votre projet reste en partie à construire. N'hésitez donc pas à indiquer les questions que vous n'avez pas encore étudiées, si vous ne pouvez pas remplir l'un des points de la trame suivante.

Description du projet

- Productions principales et secondaires envisagées, modes de production, éventuelles transformations, prestations ou diversifications envisagées.
- Projet de commercialisation : type de produits commercialisés, circuit de commercialisation, volume, stratégie de communication...
- Étude économique du projet à annexer si réalisée, à minima présenter la structure administrative envisagée, les prévisions de production, de chiffre d'affaires, et si possible un budget prévisionnel, un plan de financement, un échéancier, une étude de marché...

Le ou les porteur(s) du projet

- Curriculum vitae : Formation agricole ou agronomique pré-requise, ou expériences professionnelles justifiées de + 2 ans.
- Motivations, valeurs et les finalités du projet, réseaux concernés

Évaluation des besoins (moyens pour construire votre projet)

- Évaluation de vos besoins matériels et humains, organisation du travail envisagée
- Surfaces envisagées, affectation (cultures, pâturage...) et type de gestion
- Besoin de bâtiments (existants ou nouveaux)
- Souhait d'un logement de fonction ? (Sans aucune garantie que cela soit possible)

Vous pouvez joindre à cette trame tous compléments de textes ou graphiques que vous jugerez utiles à la compréhension de vos intentions à ce stade.

Afin de participer à la sélection des candidatures, le projet sera à transmettre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Rennes Métropole – PSDA – MAAD
AMI INSTALLATION AGRICOLE
4 avenue Henri Fréville
CS 93111 35031 RENNES Cedex

Une copie numérique des documents sera également à transmettre à l'attention de :
aad@rennesmetropole.fr

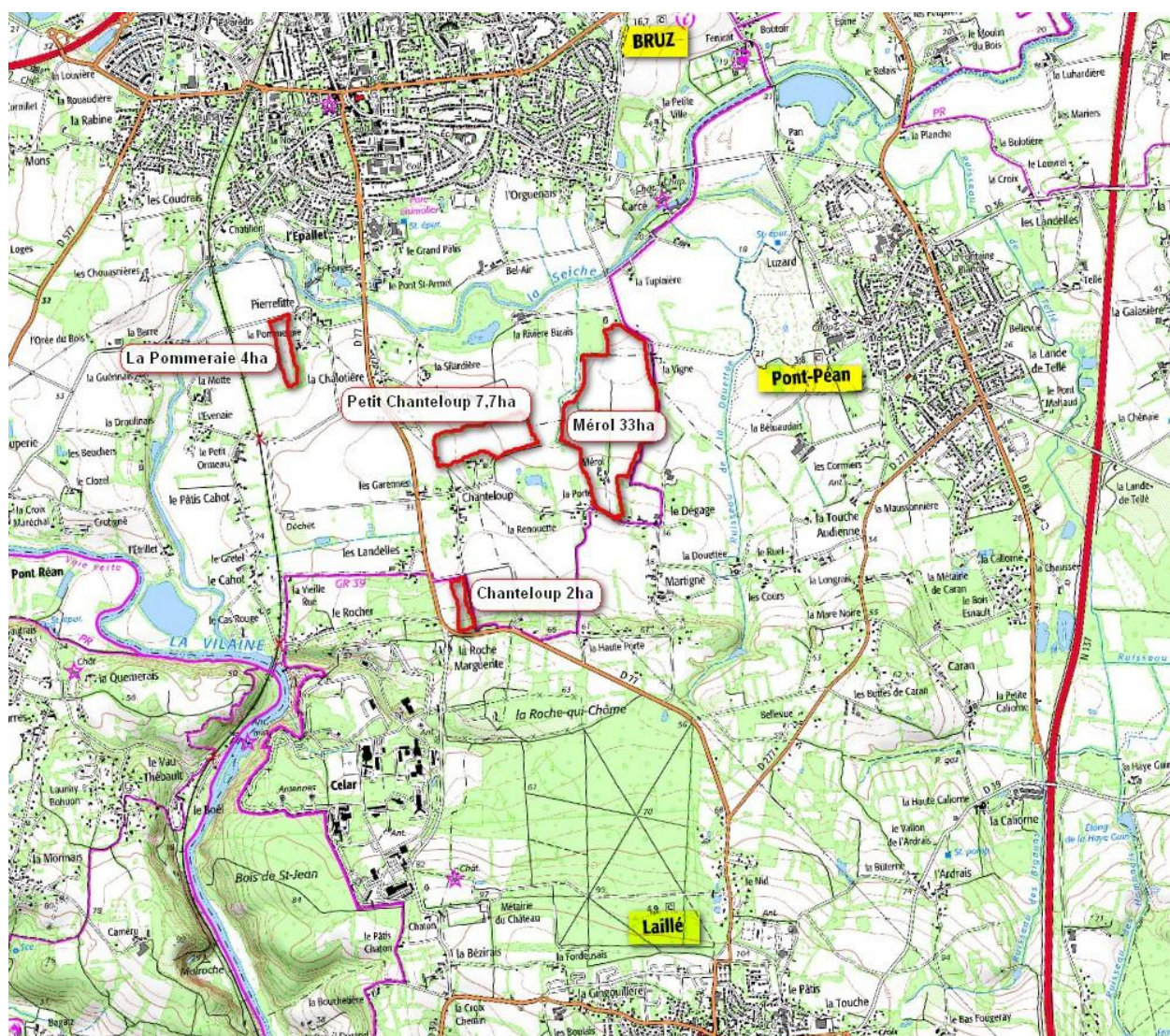
ANNEXE N°2

Foncier agricole libre pour des porteurs de projets

Propriété de Rennes Métropole

Site du lieudit Mérol – Communes de Laillé et Bruz

Rennes Métropole est propriétaire de la Ferme de Mérol à Laillé dont les parcelles sont déjà labellisées en agriculture biologique et actuellement ensemencées en luzerne. Une vingtaine d'ha et des bâtiments sont disponibles pour l'installation d'un ou plusieurs porteurs de projets.



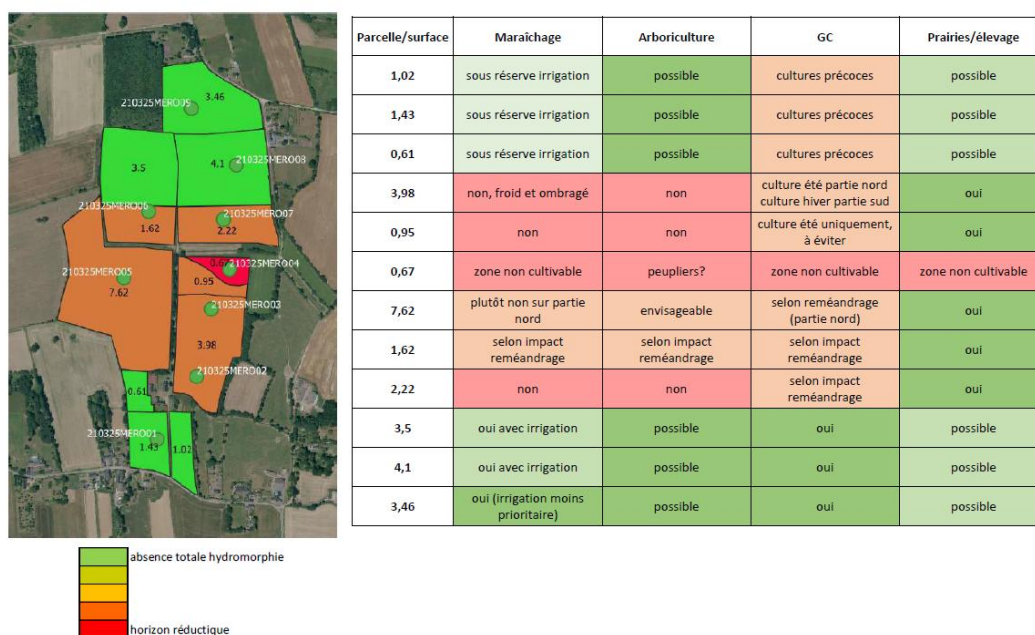
La ferme de Mérol à Laillé



La ferme de Mérol est composée de 33 hectares d'un seul tenant et de 5 bâtiments dont 3 ayant eu un usage agricole et 2 un usage d'habitation.

Les études de sols de la ferme de Mérol (disponibles sur demande à aad@rennesmetropole.fr) montrent des aptitudes variables selon les parcelles. Environ 14 hectares sont adaptés pour une grande variété de productions, y compris le maraîchage si l'irrigation est possible. Ces terrains (en vert sur la carte ci-dessous) sont essentiellement localisés en partie nord (11 ha) et un peu au sud (3 ha). Par contre la partie centrale s'avère plus humide (hydromorphe) et semble mieux se prêter à des prairies (pâtures, fauche...) ou à certaines cultures adaptées. Le ruisseau de la Renouëtte qui traverse ces parcelles a fait l'objet d'une renaturation en 2021.

SYNTHESE - Quelles productions envisager ?



De la Terre au Grain - 18 La Poterie - 35 340 Liffé - 06.23.13.44.81 - robin.guilhou@posteo.org

Les bâtiments peuvent être mis à disposition de porteurs de projet. Des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires (étude des bâtiments disponibles sur demande à aad@rennesmetropole.fr). La grange et le logement de fonction sont occupées par deux maraichers en agriculture biologique.

Les parcelles de la partie centrale (les plus humides) sont occupées avec un bail rural à clauses environnementales par un exploitant laitier en agriculture biologique. Les parcelles au nord sont occupées avec un bail rural à clauses environnementales par les deux maraichers.

Les autres parcelles sont encore disponibles.



Commune	Adresse cadastrale	Désignation cadastrale	Superficie du terrain	Situation d'occupation
BRUZ	LA VIGNE	ZH 76	2 ha 47 a 10 ca	OCCUPÉE
BRUZ	LA VIGNE	ZH 77	1 ha 00 a 00 ca	OCCUPÉE
LAILLÉ	LES BRULANDES	A 1	4 ha 97 a 70 ca	LIBRE
LAILLÉ	MEROL	A 6	39 a 66 ca	LIBRE
LAILLÉ	LE BOURRELAIS	A 11	1 ha 45 a 28 ca	LIBRE
LAILLÉ	LE MARAIS	A 23	6 ha 85 a 20 ca	OCCUPÉE
LAILLÉ	LE BOIS	A 550	7 ha 74 a 52 ca	OCCUPÉE
LAILLÉ	PRE DU BIGNON	A 557	3 ha 90 a 30 ca	OCCUPÉE
LAILLÉ	PATURE DU BIGNON	A 561	1 ha 93 a 25 ca	OCCUPÉE
LAILLÉ	MEROL	A 581	29 a 21 ca	LIBRE
LAILLÉ	LE BOURRELAIS	A 611	1 ha 00 a 00 ca	LIBRE

ANNEXE N°3

Foncier agricole libre pour des porteurs de projets

Propriété de Rennes Métropole

Site des lieudits La Pommeraie, Petit Chanteloup, Chanteloup – Commune de Bruz

Rennes Métropole est propriétaire de 3 terrains dispersés (La Pommeraie, Petit Chanteloup, Chanteloup) à proximité au sud de Bruz, convertis en agriculture biologique.



Deux parcelles sont encore disponibles, elles ne comportent pas de bâtiments.

Elles ne posent pas de problème majeur de circulation d'eau, et les sols sont profonds et sains, ce qui laisse présager des remontées capillaires d'eau dans ces sols qui restent à tendance légèrement sableuse (voir étude des sols pour plus de détails). Toutes les

productions semblent à priori envisageables sur la majeure partie des parcelles : arboriculture, maraîchage et grandes cultures.

Ces parcelles sont déjà converties en bio, et actuellement ensemencées en luzerne.

Commune	Adresse cadastrale	Désignation cadastrale	Superficie du terrain	Situation d'occupation
BRUZ	La Pommeraie	ZK 19	3 ha 96 a 80 ca	LIBRE
BRUZ	Chanteloup	ZI 218 – ZI 219 – ZI 220	2 ha 02 a 25 ca	LIBRE